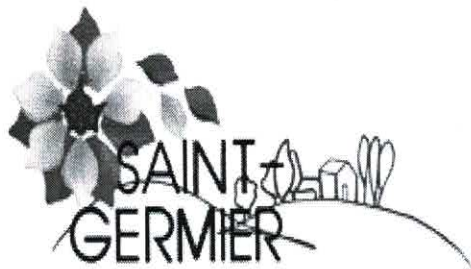


Mairie de Saint-Germier



République Française

Département

Haute - Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERMIER

SEANCE DU LUNDI 22 JANVIER 2024

Convocation du 10 janvier 2024

Affichage du 10 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier à 19 heures, le conseil Municipal de la commune de Saint-Germier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame ESCRICH FONS Esther, Maire.

Présents : BARBE Cécile- ESCRICH-FONS Esther - GAYON Céline - HEDIN Philippe - ROUQUET Gérard - CREMEY Sylvie – Dominique DAVANT

Absente excusée : AMILHAT GROLLIER Isabelle

Absente : FONS Alizée

Secrétaire de séance : HEDIN Philippe

OBJET : Délibération 2024-02 Vote des subventions aux associations pour 2024

Madame le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient, afin de préparer le budget 2024, de procéder au vote des subventions communales 2024 à octroyer aux différentes associations qui en ont fait la demande.

Madame le Maire rappelle les montants des subventions allouées aux associations les années précédentes :

	2021		
Comité des fêtes	0 €	1600 €	1600 €
Tennis	100 €	200 €	200 €
Chasse	50 €	50 €	0
APE Association parents élèves	100€	200 €	200 €
Coopérative RPI voyage scolaire	0 €	212 €	210€
Association pour que vive la Piète lauragais			0
Collège François Mitterrand à Caraman			0

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer les subventions communales de la façon suivante pour l'année 2024 :

	2024
Comité des fêtes	1800 €
Tennis	200 €
APE Association parents élèves	50 €

Cette dépense sera prévue au budget primitif 2024, Article 6574, de la section de fonctionnement.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Haute Garonne

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant deux mois sur le site internet de la commune.

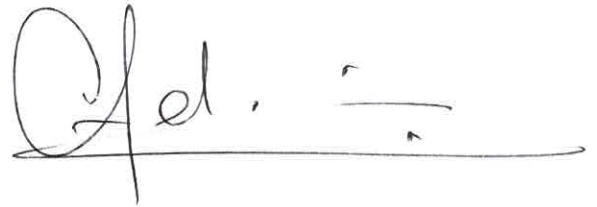
Fait et délibéré à Saint Germier, le 22 janvier 2024

Madame ESCRICH FONS Esther
Maire




Esther ESCRICH FONS
Maire de SAINT GERMIER

Monsieur HEDIN Philippe
Secrétaire de séance



Délibération N°2024-02
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 09
Présents : 07
Absente excusée : 01
Absente : 01
Votants : 07